

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de
CHF 12'872'000 pour la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV**

1. PREAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 18 septembre 2018 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Maurice Neyroud (président et rapporteur), de Mmes les députées Taraneh Aminian, Céline Baux, Joséphine Byrne Garelli, Carine Carvalho, Carole Schelker, et de MM. les députés Stéphane Balet, Jean-François Chapuisat, Fabien Deillon, Philippe Jobin, Daniel Meienberger, Etienne Räss, Alexandre Rydlo.

Excusé-e-s : MM. Maurice Gay et Didier Lohri

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE), a également assisté à la séance, accompagné de M. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de M. Patrick Amaru, chef de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Logiciel pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'achat

En introduction, le chef de département indique très brièvement que le Conseil d'Etat demande, avec cet exposé des motifs, un crédit de CHF 12'872'000 pour l'acquisition d'un logiciel qui permettra de mettre en œuvre une nouvelle politique d'achat au sein de l'Etat telle que demandée dans différents rapports du Contrôle cantonal des finances et de la Cour des comptes.

Cette nouvelle organisation métier pour l'administration vaudoise va se rapprocher de celle de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) qui négocie les conditions d'achats et conclut les contrats afin d'assurer l'approvisionnement des institutions aux meilleures conditions du marché. Cette structure assure l'approvisionnement en biens médicaux, d'équipements et généraux pour le CHUV et les HUG.

Il précise encore que la CADEV est récipiendaire du projet informatique qui sera mis en place selon la nouvelle politique des achats.

3. DISCUSSION GENERALE

Crédit pour la réforme des achats

Un député souligne que l'investissement ne se limite pas à l'achat d'un logiciel, mais qu'il couvre la première phase d'une réforme globale des achats. En effet, la mise en place d'un système d'information sur les achats et les fournisseurs n'est qu'une des six réponses apportées à travers cet EMPD aux recommandations émises par le Cour des comptes dans son rapport sur l'audit de la fonction Achats de fournitures et biens mobiliers à l'Etat de Vaud.

Les autres aspects, également couverts par cette demande de crédit, concernent : l'élaboration d'une stratégie d'achat au niveau de l'Etat orientée performance ; la mise en place d'une organisation des achats en lien avec la stratégie ; le révision du rôle de la CADEV dans l'organisation des achats informatiques ; l'adaptation des ressources, outils de gestion et processus au mode d'organisation des achats défini par la stratégie ; la mise en place d'un contrôle de conformité de l'application de la législation sur les marchés publics à l'Etat de Vaud.

Il se demande s'il n'est pas disproportionné d'investir près de CHF 13 millions dans un système d'information alors que le volume annuel des achats gérés par la CADEV n'est actuellement que de CHF 27 millions. A cette question, le conseiller d'Etat répond que le système d'information constitue un outil de gestion, de pilotage et de suivi des achats globaux au sein de l'ACV (phase I) et précise encore que la mise en place d'une politique coordonnée des achats va mettre plusieurs années. L'objectif consiste à passer progressivement d'activités d'approvisionnement à une politique d'achat coordonnée pour l'ensemble de l'Etat, c'est pourquoi le Conseil d'Etat présente devant la CTSI un crédit pour acheter un logiciel qui pourra gérer un potentiel d'achats à hauteur de CHF 145 millions couverts dans cette phase I.

Le conseiller d'Etat ajoute que Mme Corinne Scherrer vient d'être nommée au 1er septembre 2018 à la direction de la CADEV ; elle aura notamment pour mission de mener à bien la réforme en profondeur des achats au sein l'ACV (Administration Cantonale Vaudoise). Les protocoles de décisions, de même que les directives internes (DRUIDE), seront complétés progressivement, dans un délai d'environ cinq ans ; les règles de stockage vont probablement évoluer entre autres pour le matériel d'enseignement.

Le conseiller d'Etat propose de montrer à la CTSI, dans une année ou deux, comment s'implémente cette nouvelle organisation de la CADEV. A terme, l'objectif est d'avoir une centrale d'achats similaire à celle du CHUV dont la mise en œuvre complète a mis près de 10 ans.

Valorisation du modèle de centrale d'achat

Une députée comprend bien la nécessité d'un nouvel outil informatique pour les achats. A propos de l'objectif de l'EMPD, elle demande comment interpréter le constat suivant de la Cour des comptes : « les tâches d'approvisionnement de la CADEV priment sur sa mission d'achats », cette observation est-elle en lien par exemple avec les difficultés à gérer les stocks, les problèmes de rotation des articles, l'absence d'inventaires, etc. décrits plus loin dans l'exposé des motifs ?

A ce propos, le conseiller d'Etat explique que la réforme vise à valoriser le modèle d'une centrale d'achats, au sein de laquelle opéreront des acheteurs professionnels au service des départements. En principe, les produits sont achetés sur la base d'un catalogue de produits répondant aux besoins des clients de l'ACV. Les tâches opérationnelles seront déléguées au support achat et effectuées grâce à des outils informatiques intégrés sur la plateforme ERP/SAP.

Sur la base des recommandations émises par la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat a choisi de passer d'une politique d'approvisionnement à une politique d'achat. Les achats seront ainsi réalisés en fonction de protocoles définis et de normes retenues au niveau de l'Etat, qui comprendront des critères éthiques. Afin de maîtriser l'ensemble des flux de la fonction des achats au travers de l'ACV, un système d'information (SI) professionnel d'achat, transverse et intégré a été privilégié. Ce dernier est en ligne avec la stratégie validée par le Conseil d'Etat, soit le choix de modules SAP conçus pour assurer le flux des tâches (work flow).

Fournisseurs de proximité

Un député redoute qu'un système d'achat à ce point centralisé pénalise les fournisseurs de proximité. Le conseiller d'Etat se veut rassurant en indiquant que des budgets seront maintenus par exemple au niveau des écoles pour de petits achats locaux liés à des manifestations, telles que les joutes sportives, les promotions, etc.

Cette première phase de la réforme des achats concerne en fait des projets beaucoup plus gros. A ce niveau, les critères des appels d'offres pour les marchés publics devront être choisis soigneusement pour tenir compte des avantages de la production locale (p. ex. contribution à la composante environnementale du développement durable, formation d'apprentis, etc.).

Observations de la COGES

Un député rappelle que la commission de gestion (COGES), en 2013 et 2014, avant même le rapport de la Cour des comptes, avait déjà analysé la problématique de l'organisation de la CADEV. Avant d'émettre ses observations, la COGES avait tenu compte des éventuels effets d'une centralisation sur les fournisseurs locaux, sachant que la loi sur les marchés publics élargit de fait la concurrence.

La COGES a fait des observations sur l'obsolescence de l'informatique au service de la CADEV, sur la convivialité du catalogue en ligne, sur les ressources humaines du Centre d'édition et sur la modernisation de la CADEV. Le Grand Conseil a refusé à deux reprises les réponses du Conseil d'Etat à deux de ces observations dès lors transformées en un postulat renvoyé directement au Conseil d'Etat.

Cet exposé des motifs (EMPD 83) apporte enfin un début de réponses aux questions soulevées, le député a le sentiment que l'on va vers une solution efficace. Il souhaite que la COGES continue à suivre attentivement la réforme organisationnelle et informatique de la CADEV, afin de déterminer si cette solution répond effectivement aux besoins de l'ACV.

Le conseiller d'Etat estime que la réforme des achats présentée dans cet EMPD répond aux observations de la commission de gestion (COGES) qui souhaitait aussi que la mise en place se fasse progressivement par élargissements au sein des services. Les collaborateurs pourront à terme se concentrer sur leur cœur de métier, et acquérir des biens et des services de manière plus efficace au travers d'une plateforme intégrée, avec le soutien d'une centrale d'achats performante.

Phase II de la réforme des achats

La présente demande de crédit concerne la phase I de la réforme des achats dont le périmètre s'étend à un volume allant jusqu'à environ CHF 145 millions, mais comme la première étape signifie automatiquement s'engager ensuite sur la phase II, une députée aurait trouvé utile que la commission connaisse le planning de ce second projet ainsi que son coût approximatif. Elle aurait aussi voulu savoir si des économies supplémentaires étaient prévues, car à terme (dès 2025) le projet I dégage des économies de fonctionnement de plus de CHF 3 millions.

A ce stade, il n'est pas possible au Conseil d'Etat de définir le périmètre financier de la phase II ; on peut simplement noter qu'il faudra prévoir des développements spécifiques de l'outil informatique et l'acquisition de licences supplémentaires pour l'élargissement du périmètre à de nouveaux secteurs.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les points discutés en commission sont mentionnés ci-dessous)

4.1. POINT 1.5 DE L'EMPD : CONTENU ET LIMITES DU PROJET / RÉSISTANCE AU CHANGEMENT

Au point 1.5 de l'EMPD, le conseiller d'Etat relève que près d'un collaborateur sur dix, soit environ 1'000 personnes au sein de l'ACV traitent de questions d'approvisionnement en dehors de leur mission principale. A terme, cette organisation n'est plus possible, notamment du point de vue de la formation des employés, du nombre de licences informatiques, etc.

A propos de cette réforme, le conseiller d'Etat prévoit des résistances au changement au sein des services dans lesquels des collaborateurs s'occupent actuellement d'achats et vont devoir abandonner cette tâche aux spécialistes de la centrale. Dans la phase de mise en œuvre de la réforme, il faudra déterminer les achats qui sont transférés et regroupés à la CADEV de ceux qui restent au niveau des services, ensuite il conviendra de compléter les directives internes DRUIDE. Le respect du catalogue des produits risque aussi d'être un sujet de tension auprès des collaborateurs.

Au niveau politique, il s'agit de convaincre progressivement les départements d'adhérer à la démarche de centralisation des achats. La mise en place de la réforme (phase I) débutera par des services pilotes, notamment au sein du SPEN ou de la DGE.

Le système d'information va permettre de mettre en œuvre un nouveau mode de gouvernance. Cependant, le conseiller d'Etat indique que l'on va découvrir une multitude de personnes qui se disent acheteur dans les services, alors qu'il n'y aura pas suffisamment d'acheteurs professionnels au sein de la CADEV pour traiter

un chiffre d'affaires de CHF 145 millions. Pour ce volume, il est prévu un montant annuel de CHF 444'000 pour les licences d'utilisateurs du nouveau logiciel.

Economies d'échelle

A une députée, le conseiller d'Etat confirme que l'identification des besoins, la gestion des stocks et la décision d'achat resteront décentralisés dans chaque entité qui restera en charge de son propre budget. Les commandes se feront directement par l'entité dans l'application informatique.

La centrale d'achats a pour objectif de faciliter, d'unifier et de contrôler les processus. Le but est aussi que les services commandent sur la base d'un catalogue mis à jour et en phase avec les besoins des utilisateurs, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Les économies vont se réaliser en profitant d'économies d'échelle sur le chiffre d'affaires global (le volume) généré grâce à des achats coordonnés négociés par des professionnels.

Gestion des stocks

A la lecture du texte, une députée relève qu'un des objectifs consiste à éviter d'avoir des stocks, mais à faire les livraisons à flux tendu et ainsi à transférer le risque lié à la gestion du stock sur les fournisseurs. Selon cette logique, les trois entrepôts de la CADEV devraient avoir pour vocation de disparaître.

Sur ce point, le chef du SIPaL confirme qu'il est déjà envisagé de fermer l'un des entrepôts.

Le conseiller d'Etat précise que malgré la nouvelle stratégie, il restera des besoins de stocks-tampons pour éviter des ruptures sur des produits « vitaux » dont il faut absolument assurer la disponibilité. Des endroits de stockage sont parfois utiles pour des biens dont la durée de vie est plus longue, comme par exemple des manuels d'enseignement.

Reports de crédits

La députée relève qu'il y aura également des économies réalisées sur la maintenance du matériel standardisé.

Comme chaque unité pourra faire part de ses besoins et gérer son propre budget, la députée d'inquiète d'achats inutiles de fin d'année simplement pour conserver le même budget l'année suivante. Sur ce point, elle demande quels sont les moyens de contrôle prévus dans la nouvelle organisation.

Le conseiller d'Etat explique que l'outil informatique permettra un meilleur pilotage des achats tout au long de l'année ; de plus, depuis quelques années, la loi sur les finances a renforcé la possibilité de reports de crédits budgétaires d'une année sur l'autre. Pour l'ensemble des services de l'Etat de Vaud, on avoisine ainsi une trentaine de millions de reports de crédits par année.

4.2. POINT 1.4.1 DE L'EMPD : SITUATION ACTUELLE DE LA FONCTION ACHATS AU SEIN DE L'ACV ET DE LA FONCTION LOGISTIQUE CADEV

Manque de base légale entre la CADEV et l'UNIL

Le conseiller d'Etat confirme qu'à terme il faudra établir un contrat de prestations entre la CADEV et l'UNIL qui est une entité décentralisée hors du périmètre direct de l'Etat, mais il ajoute que, pour l'instant, la priorité porte sur la partie des achats de biens et services « massifiables et transverses » par la centrale d'achats de la CADEV pour répondre aux besoins de l'ACV.

Achats spécifiques

Une députée donne l'exemple de l'achat d'un spectromètre de masse et se demande si un tel instrument ne devrait pas plutôt être acheté par la CAIB (CHUV). Le conseiller d'Etat explique que la phase I traite en priorité des achats de masse. Dans la phase II, l'achat de produits spécifiques fera l'objet d'une nouvelle analyse en vue d'être optimisé ; dans certains cas, il se pourra que les acheteurs des deux centrales, CADEV et CHUV, se concertent. Le conseiller d'Etat ajoute qu'il faudra encore du temps avant de mettre en place cette seconde phase de l'organisation des achats.

DGEO, principal client de la CADEV

Bien que le conseiller d'Etat se réfère beaucoup au CHUV, un député tient à préciser que la DGEO (direction générale de l'école obligatoire) est le plus grand client de la CADEV, il souhaiterait donc que l'on parle plutôt des relations entre la CADEV, ses fournisseurs et ses clients.

Avant de confirmer la CADEV dans sa mission d'achats, le Conseil d'Etat s'était en effet posé la question de transférer cette tâche à la centrale d'achats du CHUV déjà en place. Selon le chef de département, il est normal de s'en inspirer pour la CADEV.

4.3. POINT 1.5.1 DE L'EMPD : PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ENJEUX POUR LE PROJET REFA

Aspects du développement durable

Un député souligne la phrase suivante : *l'objectif à terme sera de permettre la réduction des coûts d'acquisition à charge de l'Etat de Vaud, en incluant les aspects du développement durable*. Il regrette que le terme de développement durable n'apparaisse qu'une seule fois dans l'exposé des motifs et qu'il ne soit pas mentionné dans les deux cartes stratégiques Achat et Logistique qui figurent à la page 10 de l'EMPD.

Le conseiller d'Etat accepte la critique, les aspects de développement durables sont implicites, mais il aurait effectivement été préférable de les ajouter dans les deux tableaux.

Dans les processus qui seront mis en place, la future centrale d'achats de la CADEV s'engage à intégrer les notions de développement durable fondées sur les dimensions environnementale, sociale et économique.

Un autre député insiste sur l'aspect durabilité dans le cadre des activités des acheteurs parfois orientées uniquement sous l'angle financier (prix). Selon lui, il convient de ne pas acheter au meilleur prix, mais au prix le plus intéressant par rapport à la dimension durable.

Dans cette première étape, le Conseil d'Etat vient avec une demande de crédit pour l'achat d'un nouveau logiciel, qui permettra également de mieux connaître la provenance, la fabrication, la composition, le recyclage, le bilan écologique, etc. des produits.

Achats responsables – Bilan écologique, développement durable

Le député estime que des questions stratégiques ne peuvent pas simplement être résolues par l'achat d'un logiciel. Il précise que la politique d'achat doit aussi prendre en compte le bilan écologique des biens, il doute vraiment que ces aspects puissent être réglés par un logiciel.

4.4. POINT 1.6.13 DE L'EMPD : DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

La députée demande pourquoi la CADEV envisage de sous-traiter à un prestataire externe la dématérialisation des factures. Le chef de la DSI explique qu'il s'agit en fait de l'opération à basse valeur ajoutée de scannage des factures reçues sous forme papier qu'il est considéré de sous-traiter au Graap (groupe d'accueil et d'action psychiatrique qui œuvre à la réinsertion de personnes concernées par la maladie psychique). Ces factures ainsi dématérialisées entrent ensuite dans le workflow informatique.

Concernant l'organisation actuelle, la députée, qui enseigne au gymnase de Burier, donne l'exemple concret de matériel d'enseignement qu'ils reçoivent sans facture, ce qui nécessite de faire des téléphones à la CADEV pour connaître le prix de la marchandise livrée, ce qui est indispensable notamment si le matériel est revendu aux élèves.

Le chef du SIPaL explique qu'en principe toute livraison est accompagnée d'une facture qui permet un suivi au niveau de la marchandise et du budget. Le workflow sur SAP permet ce suivi dématérialisé de la commande jusqu'au paiement, en passant par la livraison et éventuellement la gestion du stock.

4.5. POINT 1.6.3 DE L'EMPD : ÉCONOMIES ESTIMÉES (RÉALISTES)

Le député demande des explications complémentaires sur la méthodologie appliquée pour estimer les économies réalisées grâce à la nouvelle structure organisationnelle qui déploiera son plein effet à l'horizon 2025.

Le conseiller d'Etat explique qu'il s'agit de calculs empiriques (fondés sur l'observation) sur des marges potentielles dégagées grâce au regroupement des achats. Ces chiffres ont été fixés en discussion avec les

services et même si dans leurs rapports respectifs, la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances présentaient des économies beaucoup plus importantes par rapport au volume d'achat, le conseiller d'Etat serait déjà satisfait d'atteindre les montants ci-dessous présentés au point 1.6.3 :

Familles / Année	Volume d'achat brut selon extraction (comptes 31)	Volume d'achat net après analyses	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Economies estimées (réalistes)
BUREAU	9'452'000	11'375'000	70'000	263'000	354'000	455'000	455'000	455'000	455'000	455'000
HYGIENE	1'201'000	554'000	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000
IMPRIMES	11'741'000	6'741'000	57'000	211'000	215'000	269'000	269'000	269'000	269'000	269'000
ENSEIGNEMENT	25'829'000	10'120'000	-	242'000	485'000	728'000	971'000	1'214'000	1'214'000	1'214'000
ALIMENTATION	5'567'000	5'094'000	-	-	24'000	48'000	73'000	97'000	122'000	122'000
MOBILIER	2'612'000	4'476'000	114'000	422'000	429'000	537'000	537'000	537'000	537'000	537'000
MATERIEL ELECTRIQUE & OUTILLAGE	17'339'000	14'162'000	-	-	679'000	1'019'000	1'359'000	1'699'000	1'699'000	1'699'000
INFORMATIQUE	6'977'000	10'121'000	-	342'000	385'000	728'000	971'000	1'214'000	1'214'000	1'214'000
PRESTATIONS	69'465'000	13'014'000	-	-	21'000	42'000	63'000	84'000	105'000	105'000
TOTAL (ARRONDI INF)	150'183'000	75'657'000	249'000	1'488'000	2'600'000	3'834'000	4'706'000	5'577'000	5'623'000	5'623'000

Figure 4 : Estimation des économies (réalistes) atteignables grâce à la nouvelle structure organisationnelle (Montants financiers en CHF ; volumes financiers de 2016)

Pendant la période de 2019 à 2025, on constate que dans certains groupes les économies estimées évoluent de façon très linéaire, alors que pour Enseignement et Informatique ces économies sont très progressives. Pour le domaine Informatique, le chef de la DSI précise qu'une partie de l'économie provient de l'achat du matériel informatique de l'enseignement obligatoire.

4.6. PONT 1.7 DE L'EMPD : COÛT DE LA SOLUTION

La députée demande de quoi sera précisément composé le poste « renfort opérationnel métier » qui s'élève à CHF 1'397'000.

Le renfort opérationnel comprend en premier lieu l'engagement de la nouvelle directrice, véritable spécialiste du domaine, titulaire d'un diplôme fédéral d'acheteuse. Le conseiller d'Etat indique que l'explication détaillée figure au bas de la page 19 de l'EMPD, soit :

- Le renfort opérationnel métier est composé de :
 - renforts opérationnels en vue de décharger les membres du CoPro (3.5 ETP support achat CDD) ;
 - renforts métier achat (2 ETP acheteur CDD).

Des ressources internes pourront être utilisées pour certains travaux. Afin de permettre l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, le financement de ressources externes est prévu dans le présent décret.

Il est confirmé à la députée que la valorisation de la profession d'acheteur mentionnée au point 1.5 de l'EMPD signifie effectivement que certains collaborateurs actuellement en place vont être formés à ce nouveau métier et voir leur cahier des charges adapté. A terme, les acheteurs formés devraient être regroupés en pool au sein de la centrale d'achats de la CADEV.

4.7. CHAPITRE 2 DE L'EMPD : MODE DE CONDUITE DU PROJET

Par rapport à l'organisation d'un projet informatique standard, un député se déclare étonné par le mode de conduite du projet RefA qui comprend un CoPil, un BuCoPil, une DiPro, un Copro ; il se permet de questionner l'efficacité de cette organisation à multiples niveaux qui paraît lourde et compliquée.

Le conseiller d'Etat affirme que le Comité de projet (CoPro) est provisoirement incontournable puisque la CADEV doit progressivement s'appropriier des fonctions d'achat qui figurent dans d'autres services. Pour réussir cette réforme des achats (RefA), le Conseil d'Etat dans son ensemble doit adhérer au projet de centralisation et les départements doivent accepter de céder des tâches, et les postes qui vont avec, à la centrale d'achats.

Le CoPil stratégique est composé de sept chefs de service, notamment le chef du SIPaL qui le préside, le chef de la DSI, ainsi que d'autres chefs de service afin qu'ils adhèrent à la réforme. Le Bureau du CoPil a pour mission de préparer les travaux du CoPil et de véritablement piloter l'avancement du projet, il comprend uniquement trois à quatre chefs de service

Un député relève que la CTSI a finalement très peu discuté du logiciel et des modules choisis car dans ce projet, l'informatique n'est que l'outil pour implémenter un changement fondamental de processus et de philosophie au niveau des achats à l'intérieur de l'Etat de Vaud.

Le député espère que le soutien politique, en particulier de la part du Conseil d'Etat, sera suffisant pour faire changer les mentalités et les habitudes.

4.8. POINT 3.7 DE L'EMPD : CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Un député signale encore qu'il y aura des arbitrages à faire entre économie financière (pression sur les prix) et respect des principes du développement durable qui sont décrits au point 3.7 de l'EMPD : transparence, comportement éthique, égalité des chances, respect du principe de légalité et des normes internationales, respect des droits de l'homme, solutions innovantes, analyse de l'ensemble des coûts, amélioration continue. Il ajoute la prise en compte du bilan écologique de la fabrication jusqu'à l'élimination du bien.

Le conseiller d'Etat rétorque qu'une partie des économies sera réalisée grâce au volume négocié par la centrale d'achats (économies d'échelle), sans modifier la qualité du matériel. L'objectif à terme sera de permettre la réduction des coûts d'acquisition à charge de l'Etat de Vaud, en incluant les aspects du développement durable. In fine, le but est de réinjecter l'argent économisé pour d'autres missions de l'Etat.

Un député demande à partir de quel moment, dans le planning du projet RefA, débutera la collaboration avec l'Unité de développement durable (UDD). Le chef du SIPaL indique que l'UDD a déjà été associée dans le processus d'achat de mobilier, il y a six ou sept ans, et qu'elle continue à suivre le projet RefA.

Conclusion :

Comme indiqué dès la présentation de l'EMPD, la phase I de la RefA verra sa réussite dans la mise en place d'un système d'information performant. Cette réforme induit un changement culturel fort, qui doit être porté par une volonté politique de maîtrise des processus, des coûts, d'intégration des aspects de développement durable et de transparence.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

AMENDEMENT

La commission propose, conformément à la rédaction courante d'autres projets de décrets, de supprimer l'art. 3 qui reprend des points déjà mentionnés dans les deux premiers articles (montant du crédit et principe de l'amortissement), et en conséquence de modifier l'art. 2 comme suit :

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 12'872'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti en 5 ans. ~~conformément aux articles suivants.~~

Art. 3

~~¹ Un montant de CHF 12'872'000 est destiné à financer la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV. Il sera amorti en 5 ans.~~

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication

Vote sur l'amendement :

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Vote sur le projet de décret amendé :

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

L'art. 3 du projet de décret – formule d'exécution - est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission thématique des systèmes d'information recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité, moins une abstention.

Chardonne, le 31 octobre 2018.

*Le rapporteur :
(Signé) Maurice Neyroud*